

Approbation d'un projet de décret portant création de l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé

Compte Test - 2024-07-14 07:11:21 - Vu sur [pharmacie.ma](#)

Le Conseil de gouvernement a approuvé, jeudi dernier à Rabat, le projet de décret n° 2.23.1055 portant application des dispositions de la loi n° 10.22 relative à la création de l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé.

Le ministre chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Mustafa Baitas, a déclaré lors d'un point de presse tenu à l'issue du Conseil de gouvernement que ce projet de décret présenté par le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Khalid Ait Taleb, vise à confier la tutelle de l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé à l'autorité gouvernementale chargée de la santé.

Ce projet de décret, s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Directives Royales visant la refonte du système national de santé et la concrétisation des dispositions de la loi n° 10.22 précitée, a ajouté le ministre.

Le projet de décret définit les missions de l'Agence, notamment la réglementation, l'autorisation de mise sur le marché, le contrôle de la qualité, la surveillance des effets indésirables et la communication sur les risques liés aux médicaments et aux produits de santé.

L'Agence sera également chargée de la promotion de la recherche et du développement dans le domaine du médicament et des produits de santé.

La création de l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé est une étape importante dans la mise en place d'un système national de santé performant et répondant aux besoins des citoyens marocains.

Elle permettra de renforcer la sécurité et la qualité des médicaments et des produits de santé sur le marché marocain.